

ECOMAISON
Société par actions simplifiée
Capital Social de 281 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « **Société** »)

**AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES FILIERE PRODUITS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION
DU SECTEUR DU BATIMENT (CATEGORIE 2)**

Ordre du jour

1. Modulations des contributions financières et critères associés conformément au R541-99 du Code de l'environnement
2. Plan réemploi (pour information)

Le 29 avril 2024, à 15H00

Les membres du Comité des Parties Prenantes de la catégorie 2 des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (le « **Comité** ») de la Société se sont réunis par vidéo conférence via l'application Teams, sur convocation de la Présidente de la Société, en date du 15 avril 2024, adressée par voie électronique.

Assistent à la réunion en qualité de membres du Comité des Parties Prenantes des Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB) :

Au titre du collège des producteurs :

- Mme Stéphanie Tucoulet, titulaire, représentante de l'Association Française des Industries des Produits de Construction (AIMCC)
- Mr Emmanuel Bastide, titulaire, représentant de l'AFT-BPT

Au titre du collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Mr Yohan Rochais, suppléant, représentant du Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet (SNEFID) ;
- Mr Léonard Neuville, suppléant, représentant de la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage (FEDEREC)
- Mr Olivier Arrault, suppléant, représentant de la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE)
- M. Franck Elaudais, titulaire, représentant de la Fédération des entreprises d'insertion (FEI)
- Mme Roshni Mahida, titulaire, représentante d'ESS France

Au titre du collège des collectivités territoriales :

- Mme Sylviane Oberlé, titulaire, représentante de l'Association des Maires de France (AMF) ;
- Mme Marion Adam, titulaire, représentante de l'Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets (AMORCE) ;
- M. Bertrand Bohain, titulaire, représentant du Cercle National du Recyclage (CNR) ;
- M. Jean-Michel Buf, titulaire, représentant de l'Association Régions de France (ARF)

ECOMAIISON
Société par actions simplifiée
Capital Social de 281 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « Société »)

Au titre du collège des associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- M. Daniel Labarre, titulaire, représentant de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) donne pouvoir à Mme Bénédicte Kjaer Khalat ;
- Mme Bénédicte Kjaer Kahlat, titulaire, représentante de Zero Waste France (ZWF)

Au titre des invités permanents :

- Axel Mehnana, représentant de la Fédération Française du Bâtiment

Pour Ecomaison :

- M. Eric Weisman-Morel, Directeur Filières d'Ecomaison
- M. Xavier Rebardy, Directeur des Affaires Réglementaires et Juridiques d'Ecomaison
- Mme Véronique Poirier, Chargée de mission d'Ecomaison
- Mme. Pauline Boulard, Chargée des Affaires Réglementaires et Institutionnelles d'Ecomaison

Absents :

- Mr Olivier Hugon-Nicolas, titulaire, représentant de l'Union des Industries de Panneaux de Process (UIPP)
- Mme Caroline Hupin, titulaire, représentante de la Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) ;
- Mme Adrienne Ouvrieu, titulaire, représentante de la Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction (FDMC)
- M. Jean-Luc Jugant, titulaire, représentant de France Nature Environnement (FNE)
- Mme Mélanie Lepoultier, titulaire, représentant Intercommunalités de France (ADCF)
- M. Jacky Bonnemains, titulaire représentant de Robin des Bois
- M. Philippe Boulogne, titulaire, représentant de Réseau français d'éducation à la nature et à l'environnement (FRENE)

Il est fait état des membres présents et représentés du Comité des Parties Prenantes de la catégorie 2 des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment tout collège confondu, repris dans le présent document. **Le quorum étant atteint, le Comité peut valablement délibérer.**

Saisine pour validation

Le Comité a été convoqué à l'effet de délibérer et de rendre un avis sur les :

- Modulations des contributions financières et critères associés conformément au R541-99 du Code de l'environnement

ECOMAISON
Société par actions simplifiée
Capital Social de 281 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « Société »)

Saisine pour avis

1. Modulation des contributions financières et critères associés conformément au R541-99 du Code de l'environnement

La Société propose au Comité des Parties Prenantes d'émettre un avis sur les modulations des contributions financières et critères associés conformément au R541-99 du Code de l'environnement.

Résultat du vote

Collège des producteurs :

- Union des Industries de Panneaux de Process : **Absent**
- Fédération des Magasins de Bricolage : **Absent**
- Association Française des Industries des Produits de Construction : **Avis favorable**
- Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction : **Absent**
- AFT-BTP : **Avis favorable**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage : **Abstention**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement : **Avis favorable**
- Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet : **Abstention**
- Fédération des entreprises d'insertion : **Avis favorable**
- ESS France : **Avis favorable**

Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Avis favorable**
- Cercle National du Recyclage : **Abstention**
- Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets : **Abstention**
- Association Régions de France : **Abstention**
- Intercommunalité de France : **Absent**

Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Union Nationale des Associations Familiales : **Abstention** (*par délégation de pouvoir à Zero Waste France*)
- Robin des bois : **Absent**
- FRENE : **Absent**
- France Nature Environnement : **Absent**
- Zero Waste France : **Abstention**

Avec six (6) avis favorables, zéro (0) avis défavorable, sept (7) abstentions, le Comité émet un avis favorable à la proposition des modulations des contributions financières et critères associés conformément au R541-99 du Code de l'environnement.

ECOMAISON

Société par actions simplifiée
Capital Social de 281 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « **Société** »)

Saisine pour information

- 2. La Société informe le Comité sur le plan d'actions visant à développer le réemploi et la réutilisation des PMCB.**